

Le blason en Orient

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **9 (1895)**

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-744872>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A l'angle inférieur est suspendu à un ruban de soie aux couleurs de la ville de Neuchâtel, rouge et vert, le grand sceau de la Commune, en cire rouge.

Nous regrettons que notre reproduction en noir ne puisse donner qu'une bien lointaine idée de la perfection de ce travail où les couleurs les plus vives s'allient pour former un ensemble d'une délicatesse extrême.

Le diplôme est contenu dans un portefeuille de cuir ciselé avec angles et fermoirs en cuivre. Le centre du plat porte dans un médaillon les armes de Neuchâtel peintes sur le cuir repoussé.

LE BLASON EN ORIENT

Dans son ouvrage sur « l'Inde des Rajahs », M. Louis Rousselet s'exprime ainsi, page 217 :

« Les nobles rajpouts ont tous des armoiries et des couleurs, qui prouvent que l'usage du blason ne leur est pas inconnu ; la plupart des clans portent des noms tirés des emblèmes qui figuraient sur leurs étendards ; par exemple, les Catchwahas ou tortues, les Sesoudias ou lièvres, les Chaudawats ou lunes. Cet usage date donc déjà d'une grande antiquité et ne peut avoir été importé d'Europe, comme quelques-uns l'ont prétendu. Tod assure qu'on retrouve des traces de l'usage des armes parlantes dans l'Inde à une époque antérieure à la guerre de Troie ; dans le Mahabharata, douze siècles avant Jésus-Christ, on voit le héros Bhisâma se glorifier d'avoir enlevé à Ardjouna sa bannière, dont le champ portait un singe hanouman. Dans les romans de chevalerie hindous, les chevaliers se distinguaient déjà, comme aujourd'hui, par la couleur de leurs écharpes et les symboles et devises gravés sur leurs boucliers. »

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE D'HÉRALDIQUE

Nous avons le plaisir d'enregistrer la réception de quelques nouveaux membres de la Société suisse d'héraldique. Ce sont MM. Godofroy de Blonay, Château de Grandson ; Rod. Brüderlin, lieut.-colonel, à Bâle ; Théodore Cornaz, Avenue de Rosemont, à Lausanne ; Frédéric Dubois, à Genollier sur Nyon ; Ernest Roguin, professeur, à Lausanne ; François Secretan, avocat, à Lausanne, qui sont tous les bienvenus parmi nous.

Un fait rejouissant qui témoigne de l'appréciation que rencontrent à l'étranger les modestes efforts de notre Société, est l'acte gracieux par lequel l'Académie royale héraldique et généalogique de Pise a bien voulu conférer à notre président, M. Jean Grellet, le titre de « membre honoraire ».

Les membres de la Société apprendront sans doute avec plaisir que la *Bibliographie héraldique*, en préparation depuis fort longtemps déjà, est enfin terminée. On se rappelle que ce petit ouvrage auquel avait encore travaillé M. Maurice Tripet en collaboration avec M. Grellet,